DLP 20-11-95067133

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 33 — 9 Novembre 1995

CEREALES	:	**Pucerons** : Les semis du 10 au 20 octobre (céréales à 2 feuilles) doivent être protégés, si ce n'est déjà fait. Pour les semis tardifs (coléoptile ou 1 feuille) : situation calme, l'intervention dans l'ensemble est prématurée. **Cicadelles** : Activité très réduite.
TREFLE	:	**Sclerotinia du trèfle**: Début de période à risque.
COMMUNIQUE	:	Pourriture brune ou bactériose vasculaire due à Burkholderia solanacearum.



Sauf si l'actualité parasitaire le nécessite, à partir de cette semaine, le rythme de diffusion des Avertissements Agricoles sera plus espacé (15 jours ou 3 semaines).

CEREALES

STADE : "Levée" à "tallage".

CICADELLES PSAMMOTETTIX :

Les populations sont fortement en baisse et l'activité est réduite aux heures les plus chaudes de la journée. Raisonnez vos interventions en fonction des pucerons.

SPV-AGRICHER	23 au 30/10	31/10 au 06/11
CHER :		
Vornay (jachère)	36	5
Vornay (blé 1 talle)	71	0
Nérondes (blé 2-3 feuilles)	0	1
Oizon (traité le 12/10)	4	0
St Michel (blé 3 F)	3	0
Jalognes (jachère)	2	28
Jalognes (blé 3 feuilles)	0	1
Chaumoux-Marcilly (jachère)	0	0
Chaumoux-Marcilly (blé 1 F)	3	0
Blancafort (traité le 13/10)	1	1
Dampierre en Crot (blé 1-2 F)	4	3
La Chapelote (semis)	3	0
Sury es Bois	2	0
La Marche (blé)	0	1
Orval (blé 1 F)	22	4
INDRE :		
Chouday (repousses blé)	2	0
Levroux (semis blé)	5	0

SPV-MARTIN BARON *EURE ET LOIR*	23 au 30/10	31/10 au 6/11
Gas (escourgeon 2 3 F)	8	
Maintenon (escourgeon 3 F)	3	

SPV-BAYER *EURE ET LOIR*	23 au 30/10	31/10 au 6/11
Broué (orge début tallage)	0	

SPV-CHAMBRE AGRIC. *EURE ET LOIR*	23 au 30/10	31/10 au 6/11
Prudemanche	0	
Vichères (semis)	0	
Theuville (semis)	0	
Néron (semis)	0	
Clevilliers (semis)	0	
Escorpain (semis)	1	
Chartres (blé 2 feuilles)		0
Chartres (blé coléoptile)		0

SPV-IMMEDIA *INDRE*	23 au 30/10	31/010 a 06/11
Mâron (jachère)	0	
Mâron (blé 1 F)	2	
Segry (escourgeon 3 F)	0	0
Neuvy Pailloux (blé 1 F)	8	
Issoudun (jachère)	5	6
Thizay	3	
Levroux (blé 1 feuille)	5	2
Arpheuilles	4	0
Mosnay	2	
Luçay le Mâle (jachère)	2	
Luçay le Mâle (blé 2 feuilles)	10	5
Le Blanc	0	
Veuil (blé 2 feuille)		8

SPV-CHAMBRE AGRIC. *INDRE ET LOIRE*	23 au 30/10	31/10 au 6/11
Cigogné (blé 2 feuilles)	21	5
Cigogné (blé 3 feuillesF)	36	7

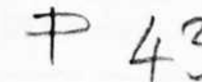
SPV-CHAMBRE AGRIC. *LOIR ET CHER*	23 au 30/10	31/10 au 6/11
Chambon/Cisse (jachère)	2	
Chambon/Cisse (blé 1-2 f.)		1
Villerbon (jachère)	2	7
Pontlevoy (blé 2 feuilles)	3	0
Droué (jachère)	0	
Droué (blé 1 feuille)		1
Oucques (blé 1-3 feuilles)		2

SPV-SDA *LOIRET*	23 au 30/10	31/10 au 6/11
Bonny/Loire (blé 1-2 feuilles)	9	3

Imprimerie de la Station "CENTRE" - Le Directeur-Gérant : M. HANRION - CPPAP N° 530 AD - ISSN 0757-4029 -



direction régionale de l'agriculture et de la forêt





ABONNEMENT ANNUEL : 270 F

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CENTRE
93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY LES AUBRAIS Cédex
Tél. 38.22.11.11 - Fax 38.84.19.79

PUCERONS / JNO :

Les captures de pucerons à la tour à succion ont chuté avec le froid et sont nulles depuis le 3 novembre.

Le pouvoir virulifère, évalué à l'aide des pots pièges, chute également : 13 % de pots positifs pour 100 % de pots porteurs de virus la semaine du 24 au 31/10. Les pucerons de la tour à succion sont virulifères dans les mêmes proportions (12 %). Les pots exposés à partir de début novembre présentent seulement 6 % de pieds porteurs de pucerons.

Au champ, les comptages montrent que les dernières levées ne présentent pratiquement pas de pucerons (soyez vigilants cependant en situations abritées). Par contre, de nombreuses céréales à 2 feuilles sont fréquemment colonisées (voir tableau). *Attention, le froid n'a pas encore été suffisant, l'activité est réduite, mais tous les pucerons ne sont pas détruits.*

Terminez les interventions sur les semis du 10 au 20 octobre.

Une intervention sur les semis tardifs est prématurée dans la plupart des situations.

Lieu	Stade	% pieds porteurs
Indre et Loire		
St Epain	2 feuilles	36 %
Sepmes	2 feuilles	20%
Ligueil	1 feuille	8 %
Reignac	2 feuilles	0 %
Autrêche	2 feuilles	8 %
Mettray	2 feuilles	28 %
Eure et Loir		
Moutiers en Beauce	2 feuilles	2 %
Guilleville	1 f.-2è f. pointante	0 %
Mervilliers	2 feuilles	2 %
Poupry	2 feuilles	0 %
Guillonville	1 feuille	0 %
Gaubert	1 à 2 talles	0 %
Orgères en Beauce	2-3 feuilles	0 %
Fains la Folie	1 f.-2è f. pointante	2 %
Prasville	2-3 feuilles	0 %
Loiret		
Lignerolles	3 feuil.-début talle	10 %
Sougy	2 feuilles	0 %
Cercottes	3 feuil.-1 talle	0 %
Boigny	1 feuille	3%
Boigny (témoin essai)	semis 10/10 - 2-3 f.	30 %
Germigny (témoin)	semis 7/10 - déb tal	55 %
Cher		
Vornay (témoin)	semis 1/10 - tallag.	80 %
Indre		
Issoudun	2 feuilles	15%

TREFLE :

Sclerotinia du trèfle (*Sclerotinia trifoliorum*) : Ce Sclerotinia est propre aux trèfles et luzernes, il est dommageable sur les semis de fin d'été sur trèfle violet et davantage sur trèfle incarnat.

Jusqu'à présent, les conditions climatiques sèches et froides ces derniers temps n'ont pas été favorables à la levée des apothécies. Cependant, on observe des germinations de sclérotes (1ers stipes) à Fontenay (36), Pontlevoy (41) et des jeunes apothécies assez nombreuses en situation irriguée au semis à Vineuil (36).

Aussi, on peut envisager d'effectuer un traitement fongicide dès l'annonce d'un premier radoucissement. Les interventions à base de carbendazime (1 l de produit commercial/ha) ont fait leurs preuves. Les produits à base d'imides cycliques du type RONILAN, KONKER SUMISCLEX (1,5 l/ha) sont plus performants en zone à risque.

Des populations importantes de **mulots** et **campagnols** sont observées sur tout le canton de Puiseaux (45).
Les agriculteurs de ce secteur sont invités à faire une lutte individuelle dans l'attente de l'organisation d'une lutte collective nécessitant la constitution de groupements de défense et la prise d'un arrêté préfectoral.

Communiqué de presse
de la Sous-Direction de la Protection des Végétaux

Pourriture brune ou bactériose vasculaire (*Potato brown rot*) due à Burkholderia solanacearum (*Pseudomonas solanacearum*)

Le 6 octobre 1995, les autorités néerlandaises ont notifié à la Commission européenne et aux Etats-membres de l'Union européenne, la découverte, sur leur territoire, de foyers de pourriture brune ou brown-rot sur **cultures de pommes de terre** due à la bactérie Burkholderia (ex *Pseudomonas*) solanacearum. 8 cas ont été détectés dont 7 concernaient la variété ***Bildstar*** et 1 la variété ***Spunto***.

Le 27 octobre 1995, 36 foyers dont 16 concernant des parcelles productrices de plants ont été officiellement déclarés avec 225 exploitations faisant l'objet d'un suivi particulier de la part du service phytosanitaire néerlandais. 2 autres variétés sont reconnues contaminées : ***Désirée*** et ***Barlino***.

Ces chiffres traduisent une situation particulièrement préoccupante à l'égard des risques de propagation de la maladie au sein de l'Union européenne, compte-tenu de l'importance du commerce intéressant cette filière, de la faculté de dissémination de la bactérie et de son potentiel de nuisibilité.

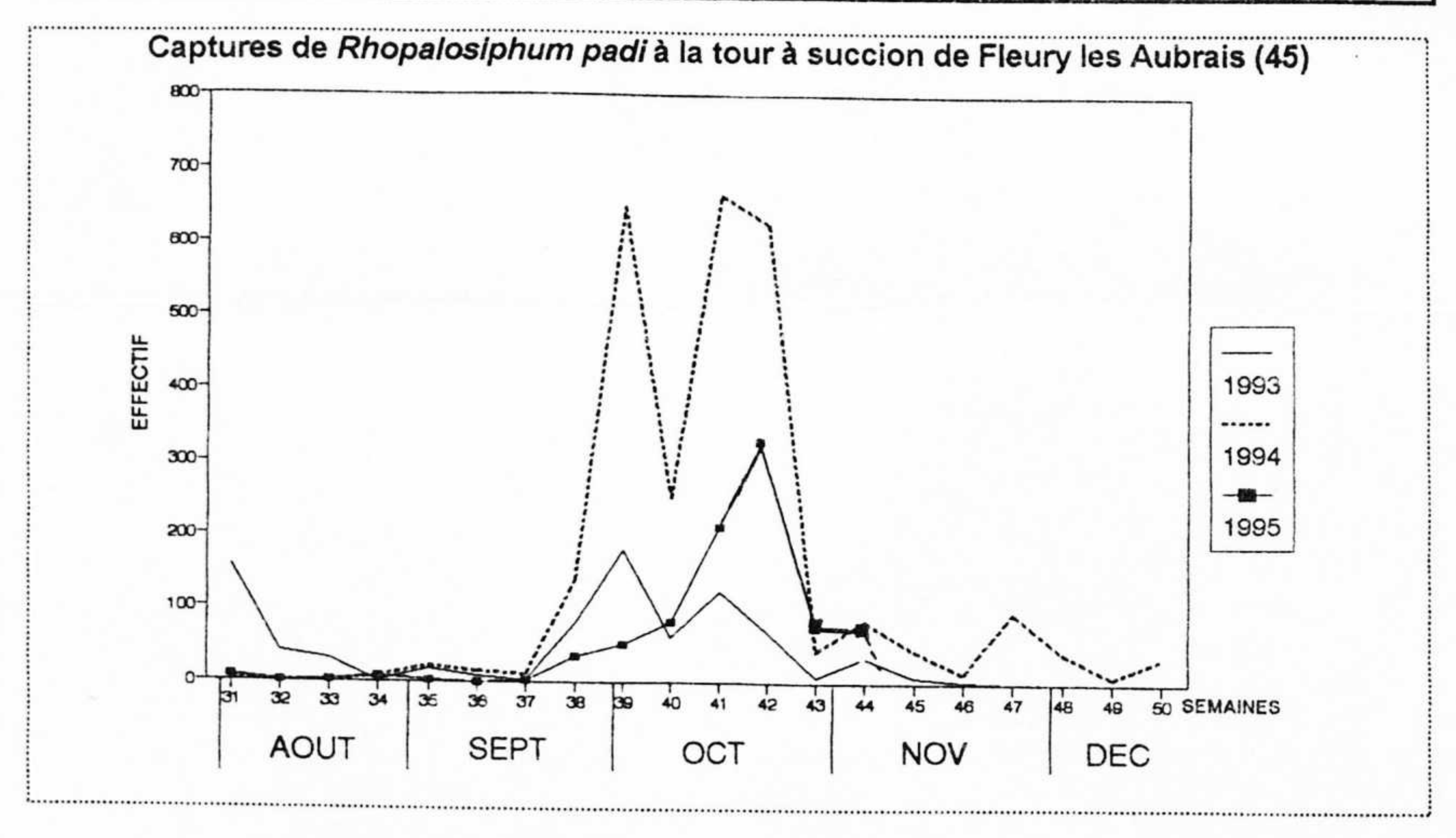
Aussi, les autorités néerlandaises ont pris un premier train de mesures visant à limiter l'extension de la maladie. Celles-ci seront prochainement complétées et renforcées par d'autres dispositions décidées au plan communautaire afin d'éviter l'introduction et la dissémination de cet organisme nuisible de quarantaine dans des zones aujourd'hui reconnues indemnes.

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation a décidé, en accord et avec l'appui des organisations professionnelles, la mise en place d'un dispositif renforcé d'identification et de contrôle des matériels ayant une origine à risque.

Les établissements de production ou de transformation qui, en 1994 ou en 1995, auraient introduit du matériel ayant une origine à risque sont invités à prendre contact, dans les meilleurs délais, avec le Service Régional de l'Agriculture et de la Forêt de la région intéressée, pour faire le point de la situation et convenir des éventuelles mesures à prendre. Cette disposition s'applique également à la campagne d'introduction et de plantation de 1996 qui doit être placée sous haute surveillance en raison des risques encourus.

RESULTATS JNO 1995

Dates	% de pots porteurs de *Rhopalosiphum padi*		Nombre de *Rhopalosiphum padi* moyen/plante touchée		% de pots positifs au test ELISA	
	1995	1994	1995	1994	1995	1994
26/09 au 03/10	100 %	96,3 %	4	2,4	77 %	63 %
03/10 au 10/10	89 %	100 %	2,1	4	45 %	61 %
10/10 au 17/10	100 %	72,7 %	12	2,7	81 %	84 %
17/10 au 24/10	100 %	98 %	3,6	3,6	28 %	95 %
24/10 au 21/10	100 %	64,3 %	3,3	2	13 %	21 %
02/11 au 08/11	6 %	51,8 %	1,3	2	à venir	64 %



BILAN POIS CAMPAGNE 94-95
APHANOMYCES ET NECROSES RACINAIRES

Nécroses racinaires
L'analyse de sol permet de prévenir le risque

Signalées dans les secteurs à fréquence pois élevée, ces maladies provoquent des jaunissements par dépérissements de pieds dès avant la floraison ; elles sont dues principalement aux *Fusarium* (*F. solani*, *F. roseum*), à Phoma *medicaginis pinodella* ainsi qu'à *Aphanomyces euteiches* (responsable des attaques les plus précoces).

Selon l'importance de la superficie touchée dans la parcelle (de quelques % à 50 %), la perte de rendement va de quelques quintaux à 20-30 qx ; elle est souvent plus élevée en présence d'*Aphanomyces*.

Aucune méthode de lutte n'est actuellement efficace, notamment sur Aphanomyces. Un test de détection dans les échantillons de sol a été mis au point par le laboratoire "Diagnostics Flore Pathogène des Sols" du SRPV Centre, qui permet de repérer les parcelles contaminées avant le semis du pois. Ce test est réalisable dès l'automne ; si vous avez observé des symptômes les années dernières et/ou souhaitez connaître le potentiel infectieux de vos parcelles, contactez :

le Laboratoire du SRPV Centre
BP 210 - 45403 Fleury les Aubrais Cédex
Tél. 38.22.11.11 - Fax : 38.84.19.79

Remarques :
- Mrs François NESPOR et Emmanuel WICKER du laboratoire d'Orléans suivent ce dossier.
- Coût des analyses (et délai pour résultat) :
  . Aphano seul : 3 N (délai 1 mois)
  . PNR seul : 4 N (délai 3 mois)
  . Aphano + PNR : 6 N

La situation en région Centre

Présent en Eure et Loir en 1993-1994, l'*Aphanomyces* est signalé dans deux autres départements de la région Centre.

➢ En Eure et Loir, 8 nouveaux cas ont en effet été diagnostiqués sur plantes ou sur échantillons de terre : 6 en région Drouaise, 5 dans la région de Chartres et Soulaires, 1 dans le secteur de Toury.

➢ Par ailleurs, 2 cas ont été mis en évidence sur plantes dans le Loir et Cher, l'un au Nord de Vendôme, l'autre à Oucques.

➢ Enfin, 1 foyer isolé a été mis en évidence dans le Cher : à Bourges.

Actuellement, la seule méthode de lutte conseillée est de faire un test de prédiction Aphanomyces au SRPV Centre.

P 44